

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2008

OBJET

de la Délibération

**LANCEMENT DE
L'AGENDA 21**

Date de convocation du Conseil Municipal

22 mai 2008

Date d'affichage : 22 mai 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO
M. BAUCHER à M. LE DORZE
Mme PESSEL à M. PARMENTIER
M. LE BARON à M. MARCHAND

Absents

LANCEMENT DE L'AGENDA 21

Rapport de Pierre GIRALDON

- En 1992, 178 États ont adopté la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, s'engageant ainsi dans un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle dénommé Action 21. Dans son chapitre 28, ce programme souligne le rôle déterminant des collectivités locales à l'appui de l'engagement des États. Il leur recommande de concevoir des programmes d'action à leur échelle : les Agendas 21 locaux.

La Région Bretagne, et plus récemment le Département du Morbihan, se sont engagés dans l'élaboration d'un Agenda 21. C'est aussi l'intention de Pontivy Communauté et celle de la commune de Cléguérec. Quant à notre ville, la réalisation d'un Agenda 21 répond à un engagement pris durant la campagne des élections municipales et visant à mobiliser toutes les énergies locales en faveur du développement durable et solidaire.

Cette volonté s'inscrit dans la continuité de l'action municipale. Certaines de nos actions s'inspirent en effet déjà de l'esprit de Rio comme par exemple la gestion des périmètres de captage de Malguénac avec l'association des Amis du Gros Chêne qui recouvre tout à la fois des objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

- Cependant, il convient de souligner la spécificité de l'Agenda 21.

Construit à partir d'un diagnostic partagé, l'Agenda 21 dessine tout d'abord une stratégie, avec des objectifs locaux et globaux. Dans le cadre de cette stratégie, il énumère ensuite les actions immédiates, à court terme et à moyen terme, que les acteurs du territoire s'engagent à mettre en œuvre. Cette mise en œuvre s'effectue suivant un calendrier couvrant chacune des étapes de la démarche et chacune des actions envisagées. Quant aux objectifs, ils font l'objet d'une évaluation régulière et permanente dans le but d'améliorer constamment les résultats.

Face à l'urgente nécessité de combattre les nouveaux désordres mondiaux, climatiques, écologiques, sociaux, économiques... l'Agenda 21 choisit la concertation comme mode de mobilisation de tous les acteurs. Institutions, administrations, collectivités, associations, entreprises, salariés, entrepreneurs, particuliers... tous sont ainsi invités à prendre part à cet engagement collectif. Mais si l'élaboration d'un Agenda 21 requiert la participation de tous, il n'en demeure pas moins nécessaire de recourir à certaines expertises ainsi que de veiller à la cohérence et à la synergie des Agendas 21 locaux entre eux. Des partenaires (administrations d'État, autres collectivités territoriales) sont donc associés à la démarche dès son lancement.

Dans le cadre de cette démarche, le rôle de la collectivité comporte divers aspects. Elle organise, finance et anime tout le processus en s'adjoignant au besoin une assistance

administrative et technique. Elle élabore, avec ses services, son propre Agenda 21, l'exemplarité de son action devant avoir un effet d'entraînement auprès de l'ensemble des acteurs locaux. Enfin, au terme de la concertation, elle détermine, par la voix de son assemblée, les priorités d'actions et les modalités de leur mise en œuvre.

➤ Lors de notre séance du 16 mars, nous avons désigné un conseiller délégué, à l'Agenda 21. Il s'agissait, dès notre première réunion de réitérer notre engagement pour un Agenda 21 local. La présente délibération a pour objet de définir certaines orientations afin de poser le cadre général de notre action. Il vous est ainsi proposé :

- que l'Agenda 21 de Pontivy comprenne deux volets : un volet *Agenda 21 de la collectivité*, centré sur les services communaux, et un second volet *Agenda 21 de la commune* associant la population et les acteurs locaux.

- que dans le cadre de l'Agenda 21, un plan de formation soit mis en place à l'initiative de la commission du *Personnel* et en lien avec le Comité technique paritaire (CTP) afin, d'une part, de sensibiliser les agents communaux aux enjeux du développement durable et, d'autre part, d'accompagner l'évolution des pratiques professionnelles au sein des différents corps de métiers.

- que la commission *Démocratie locale et information* soit chargée du volet Communication de notre Agenda 21 avec l'objectif notamment de généraliser les acquis de notre expérience en termes de concertation et de participation (réunions de quartier, commissions extra-municipales, consultations de riverains, charte de développement commercial, conventions de partenariat avec des associations, conseil municipal d'enfants...).

- qu'un chargé de mission soit recruté pour nous assister dans toutes les phases d'élaboration de notre Agenda 21.

➤ Avec votre accord sur ces propositions, je serai en mesure, lors de notre prochaine réunion, le 2 juillet, de vous proposer :

- la composition du comité de pilotage de notre Agenda 21 ;

- la désignation des partenaires (administrations, collectivités) qui seront associés à notre démarche ;

- les modalités de recrutement d'un chargé de mission à l'Agenda 21 ;

- un calendrier indicatif des différentes phases de notre démarche d'ici la fin de notre mandat ;

- un budget de fonctionnement pour l'année en cours et une estimation pour les suivantes.

Nous vous proposons

- d'approuver les orientations qui vous ont été exposées ci-avant dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 de Pontivy.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 29 mai 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**